



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conditions d'attribution

Question écrite n° 942

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la bourse dite de mérite accordée aux bacheliers ayant obtenu leur diplôme avec la mention très bien. Il aimerait savoir, académie par académie, combien de bacheliers ont, lors de l'examen 2001, obtenu cette mention, ainsi que le nombre d'entre eux qui ont bénéficié d'une telle bourse de mérite. Il souhaiterait également connaître la répartition des bénéficiaires par orientations universitaires (préparation concours d'entrée à l'ENA et à l'ENM, 1^{re} année de médecine, année préparatoire à un concours d'entrée dans une grande école scientifique, etc.).

Texte de la réponse

Les résultats de la session 2001 du baccalauréat sont retracés dans le tableau ci-dessous, qui présente le nombre de bacheliers mention très bien et le nombre de boursiers de mérite, académie par académie. Les contingents de bourses de mérite sont attribués aux académies proportionnellement au nombre des bacheliers mention très bien éligibles à une bourse sur critères sociaux, c'est pourquoi le tableau présente également ces effectifs.

ACADÉMIES	NOMBRE DE BACHELIERS		
	Mention très bien dans l'académie	Mention très bien éligibles à une bourse sur critères sociaux	Boursiers de mérite rentrée 2001
Aix-Marseille	179	49	7
Amiens	179	36	4
Besançon	107	28	3
Bordeaux	179	37	5
Caen	81	28	3
Clermont-Ferrand	121	21	3
Corse	25	12	2

Créteil	165	27	5
Dijon	156	35	5
Grenoble	341	81	10
Guadeloupe	25		1
Guyane	8		1
Lille	600	165	19
Limoges	70		2
Lyon	254	37	5
Martinique	20		1
Montpellier	170	53	7
Nancy-Metz	237	67	8
Nantes	288	54	7
Nice	225	52	7
Orléans-Tours	243	65	8
Paris	270	19	5
Poitiers	105	34	4
Reims	134	25	3
Rennes	211	45	6
Réunion	73		2
Rouen	160	11	3
Strasbourg	230	41	6
Toulouse	201	47	6
Versailles	374	33	5
Effectifs totaux	5 431	1 102	153

499 228 candidats ont été admis au baccalauréat à la session 2001, dont 5 431 avec une mention très bien. Parmi ceux-ci, 1 102 bacheliers recensés en juillet 2001 étaient éligibles à une bourse sur critères sociaux et pouvaient à ce titre se porter candidats à une bourse de mérite dans leur académie. 209 bourses de mérite ont été distribuées à la rentrée 2001, selon le dispositif prévu dans la circulaire du 7 juin 2001 relative aux modalités d'attribution des bourses de mérite : 153 à des bacheliers de la session ; 56 à des étudiants titulaires d'un

diplôme de deuxième cycle inscrits dans l'une des préparations au concours d'entrée de l'Ecole nationale d'administration (ENA). On dénombre, sur les 153 boursiers de mérite nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur, 27 étudiants en médecine ; 3 étudiants en institut universitaire de technologie (IUT), 104 étudiants admis en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et se destinant à présenter les concours des grandes écoles ; 12 en Institut d'études politiques, 7 en DEUG et se destinant à présenter l'ENA ou l'Ecole nationale de la magistrature (ENM).

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 942

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2002, page 2741

Réponse publiée le : 16 décembre 2002, page 4997